

# **Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles (BF 5 novembre 2021)**



# Sommaire

- a) **Point Général**
- b) **Participation des joueurs  
Transgenre aux compétitions  
(report)**
- c) **Contrôle Honorabilité –  
Déploiement**
- d) **Modifications réglementaires**
  - **Process**
  - **Précisions sur l'offre des  
licences**

# a) Point Général





# Point Général

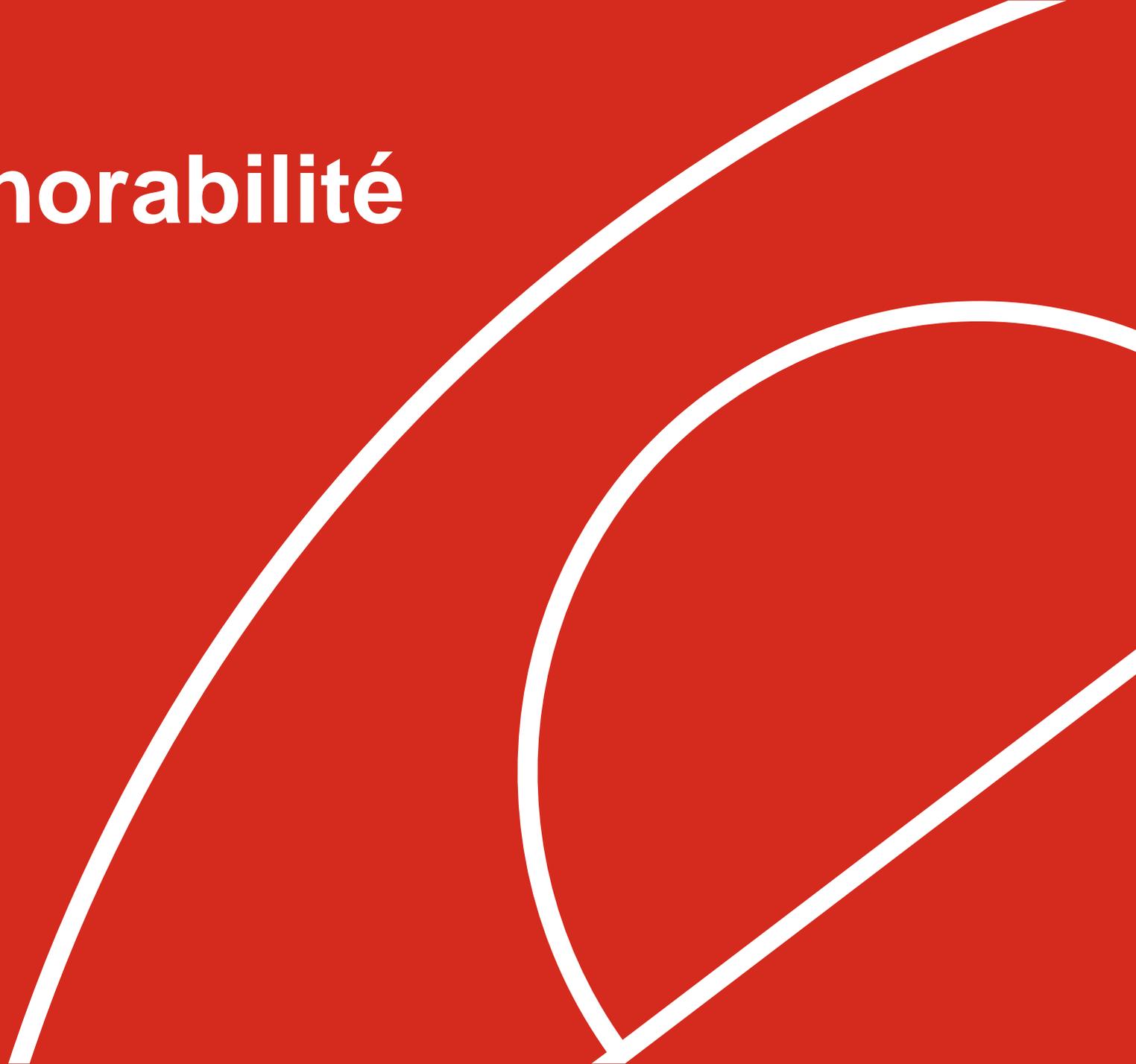
- Plusieurs **dossiers** sont en **attente d'audience** devant le **Tribunal Administratif**
- Réactivation du **Comité Territorial des Iles du Nord (CTBIN)** : les Assemblées Générales (Extraordinaire et Elective) se sont tenues le 23 octobre dernier.
  - **M. Pascal PEUCHOT** (club des Pélicans de St Barthélémy a été élu)
  - A réception des PV, statuts etc. mise en œuvre du suivi relatif à la **convention de délégation** pour l'olympiade.

**b) Participation des  
joueurs transgenre aux  
compétitions  
[report]**

The background of the slide is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and modern design. The text is positioned in the upper left quadrant.

# **c) Contrôle Honorabilité**

## **- Déploiement**



# Contrôle de l'honorabilité

## Point de situation :

- Avant la saison sportive 2021/2022 :
  - Les **éducateurs sportifs professionnels** titulaires d'une carte professionnelle
- A partir de la saison 2021-2022, mise en place du contrôle de **l'honorabilité des licenciés** exerçant des fonctions :
  - **D'éducateur sportif (bénévole) ;**
  - **D'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS):**
    - Dans les structures fédérales (FFBB, CD/LR et associations sportives : le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général
    - Dans les sociétés sportives affiliées : le gérant, le président, le directeur général, le président du directoire (en fonction de la forme de la société)
- Collecte des données requises et information préalable relative au contrôle honorabilité lors de la prise de licence et dans les règlements généraux (Titre III et IV)
- **Nombre de licenciés concernés par le contrôle : 40 000 à 50 000**

# Le déploiement du contrôle

Constat : il est impossible de contrôler en une seule fois les 40 000 à 50 000 licenciés concernés de la FFBB

**Phase 1** : Ciblage des **entraîneurs** intervenants en :

- **Championnat de France U15 et U18** (filles et garçons)
  - **Championnat régional U13 → U17/U18** (filles et garçons)
- Public cible : mineurs « fragiles », loin de leur domicile ...

**Phase 2** : Ciblage des **entraîneurs** intervenant en :

- **Championnat départemental U9 → U17/18**
- Public cible : mineurs

**Phase 3** : Ciblage de **tous les entraîneurs** ayant coché la case « entrainer une équipe » lors de la prise de Licence (hors phase 1 et 2)

→ Cible : jeunes adultes et adultes

**Phase 4** : Ciblage des **exploitants d'EAPS** de la Fédération, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux [à confirmer : le rattachement des licences avec les fonctions électives]

**Phase 5** : Ciblage de tous les **exploitants d'EAPS clubs**

→ voir pour constituer les fichiers par région

➤ **Proposition des phases de contrôle soumise à la validation du Bureau Fédéral**

# Les suites du contrôle par la FFBB en cas de retour positif :

- Suite à la réception d'une notification après le croisement : Ouverture systématique d'un dossier disciplinaire pour la personne concernée :
  - Pas opportun de mettre en place une sanction automatique
- Proposition soumise à la validation du Bureau Fédéral

# Ouverture systématique d'un dossier disciplinaire pour chaque remontée du Ministère

## À noter :

- Besoin/intérêt d'une **formation** « psychologique » (= apprendre à recueillir la parole, bien s'informer et trouver la bonne information auprès des concernés etc.) pour les chargés d'instruction de la Commission Fédérale de Discipline et pour les référents honorabilité auprès du Ministère chargé des Sports
- L'ouverture d'un dossier disciplinaire permettra :
  - Le traitement identique des dossiers → croisement remonté = procédure disciplinaire
  - Le respect des droits de la défense
  - La mise en place d'une procédure contradictoire immédiate
- Connaissance de la position de la Conférence des Conciliateurs quant aux sanctions issues des dossiers de faits de mœurs (confirmation de toutes les décisions de la CFD en appel puis devant la Conciliation)
- Création possible et progressive d'une « jurisprudence disciplinaire » en fonction des croisements qui seront remontés à la fédération

# d) Modifications réglementaires



# Modifications réglementaires

## Process

- Rappel **communication** par l'ensemble des Pôles, en amont de l'adoption des principes en BF, de la liste des sujets, modifications, création qui auraient un impact réglementaire
- **Alias** dédié aux modifications réglementaires [reglements@ffbb.com](mailto:reglements@ffbb.com)
- Sur le **calendrier prévisionnel** :
  - Préparation des modifications réglementaires (novembre/décembre)
  - Présentation et validation en BF et CD (janvier/février/mars/avril)
  - Rédaction des règlements (à partir de mars avril)
  - Communication liée aux Règlements sportifs (mai)
  - Publication des règlements (début juillet 2022)

# Modifications réglementaires

## Précision sur l'offre de licence

### Exemple de thématiques :

- L'Autorisation Secondaire Territoire (**AST**), (club masculin, compétition féminine) / conditions d'obtention
- La pratique en Entreprise / Compétition Club

### → **Proposition:**

Mise en place d'un groupe de travail pour appréhender la thématique et déterminer si celle-ci doit être étudiée dans le cadre de modifications réglementaires.



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris  
Tél. 01 53 94 25 00 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

